

Compte rendu de la séance du 09 mars 2017

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 09 mars 2017

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 02 mars 2017

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil dix sept et le neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LECORNET Jocelyne LECTEZ, Yves COLOMBEL, Fernand DEMERVAL, Jean-Bernard CARTON, Yvon GUISE, François BEAUVARLET, Brigitte BOURSIN, Linda BEAUCHAMP

Représentés :

Excusés : Gérald BRISSEZ, Florent GUISE

Secrétaire de séance : Linda BEAUCHAMP

Monsieur LECORNET Jean-Marie , maire de Villers au Flos, constate que la condition du quorum défini à l'article L.212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, la séance est ouverte à 19h35.

Validation du procès verbal précédent.

Le procès verbal transmis préalablement par courriel aux membres du conseil municipal ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Monsieur LECORNET propose sa validation, il est adopté à l'unanimité sans correction.

Délibérations du conseil:

1) Délibération pour l'achat de la tondeuse.

La tondeuse a été achetée par Monsieur LECTEZ pour le somme de 464 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote OUI à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

2) Délibération pour les Eoliennes BARASTRE- HAPLINCOURT

Monsieur CARTON fait remarquer que l'étude n'est pas finie.

Discussion du conseil en étudiant la documentation (la note de synthèse, l'enquête publique).

Monsieur le maire rappelle qu'on peut faire des réclamations en allant aux mairies concernées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote **NON** six voix contre.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

3) Délibération pour la fixation des indemnités de Monsieur le maire.

Elle est reportée, en attente du document officiel.

4) Appel à candidature pour le poste administratif.

Le poste d'adjoint administratif s'arrête fin juin, d'où la nécessité de faire un appel à candidature.

Mme LECTEZ fait remarquer que ce n'est pas nécessaire, le contrat peut être prolongé sans autre démarche.

Discussion du conseil : ne peut-on que renouveler le contrat ?

Monsieur le maire indique qu'il va se renseigner.

5) Délibérations pour les dons.

Une délibération pour l'association "les Coquelicots" sera prise pour l'année 2016 (ce qui n'avait pas été fait) pour le somme de 168 euros.

Une délibération pour l'année 2017 sera aussi prise pour un montant de 14 euros/personne, soit le même montant que l'année précédente.

Pour les autres associations, le conseil municipal renouvelle comme l'année dernière.

- coopérative scolaire	200 euros
- institut pour la recherche	200 euros
- don du sang	100 euros
- Beaulencourt/Ligny tilloy	100 euros
- club des aînés	50 euros
- le téléthon (nouvelle demande)	100 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote OUI à l'unanimité.

Le conseil municipal décide d'inscrire le montant de ces subventions, soit 750 euros au budget primitif 2017.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

6) Rachat des illuminations.

Monsieur le maire propose de racheter des illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Un devis de 506 euros TTC (réalisé par le personnel municipal) pour la mairie.

Monsieur le maire fait circuler le prospectus (avec les promotions).

Monsieur Carton et Mme Boursin font remarquer qu'il en faudrait également au niveau de l'église.

7) Achat d'un abri de jardin pour la cour de l'école.

Monsieur le maire explique qu'il faut acheter chez Leroy Merlin.

Deux choix : 1269 € et 1290€

Remarque de Monsieur Carton : il faut songer à l'entretien annuel du bois.

8) Colombarium.

Monsieur le maire fait circuler les différentes propositions des fournisseurs.

La discussion s'ouvre sur les différents aspects du colombarium : concessions, prix, origine du produit, aménagement compris ou non...

1er devis de la SOCIETE GRANIMOND

- projet granit rose, produits français, clarte poli pour un montant de **5 889.60€** sans aménagement autour.

- le même produit de chine pour un montant de **4 459.20€**
- le projet rond pour un montant de **7 966.80€ et 6 712.80€**

2ème devis de la SOCIETE STB

- projet granit gris du tarn "Colombia" pour un montant de **6 337.20 €**
- projet "Classiflor" pour un montant de **6 759.60€**
- projet "Serennité" pour un montant de **7 182.00 €**

Remarque : les projets avec un banc sont plus plaisants.

Le conseil est-il d'accord pour réaliser un colombarium ? oui à l'unanimité.

Ce n'est pas une obligation mais l'évolution des moeurs de la société fait que les communes le font de plus en plus.

Les devis sont étudiés, présence ou non d'un banc, position en angle ou non.

Le Conseil municipal s'accorde sur le devis MAPA droit de la Sté GRANIMOND.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote OUI à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

9) Radars

Etude des différents devis.

Monsieur le maire précise qu'il a fait des demandes de radars utilisant l'énergie solaire pour la commodité (pas de travaux de raccordement).

Monsieur le maire explique en détail .

La SOCIETE ELANCITE est retenue.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote OUI à sept voix.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

10) Vote des taux.

Le conseil municipal reporte les taux de l'année dernière, soit :

- 12% pour la TH
- 16.39 % pour le foncier bâti
- 38.75 % pour le FNB

QUESTIONS DIVERSES.

Les travaux : mardi à 9h en salle de la mairie, Monsieur CARPENTIER de la Ste VERDI viendra pour lancer l'appel d'offres. Le Conseil Général a accordé la subvention. Monsieur le maire invite les conseillers à être présents.

Opération "Hauts de France propre", le courrier a été envoyé à la Sté de chasse qui ne souhaite pas contribuer à cette opération.

Les compte-rendus des récentes réunions de la communauté de communes ne sont plus en ligne sur le site de la CCSA.

Problème des voitures de Monsieur DARDENNE sur la voie publique, Monsieur le maire indique qu'au démarrage des travaux, cela devrait être résolu. (intervention de la gendarmerie sera redemandée)

La séance est levée à 20h52.